

*Ci-après dénommé(s) « le Mandant »*

Le Mandant et le Mandataire étant ci-après conjointement dénommés « les parties ».

**DÉCLARATION PRÉALABLE :**

Le Mandant a conclu le renouvellement d'un bail commercial portant sur les locaux désignés à l'article 2 avec le propriétaire :  
choix

